



## Alerte sécheresse

# Message à tous les maires de la Communauté de Communes du Plateau Picard

La CCPP vous aide à mieux communiquer  
avec vos administrés

Un nouvel arrêté sécheresse vient d'être pris. La communauté de Communes du Plateau Picard vous propose :

1 Article ci-dessous, que vous pouvez incorporer à votre convenance dans vos communications/bulletins municipaux/mails à l'adresse de vos administrés.

2 un kit d'éléments [à télécharger ici](#). Il comprend :

- une cartographie du territoire avec les 3 zones (image ci-dessous)
- L'arrêté préfectoral
- Des visuels de « bons gestes » à observer pour économiser l'eau
- Trois planches des recommandations/restrictions/interdictions à respecter selon sa zone de classement.

(Rappel : [sur le site internet de la CCPP](#) les habitants ont aussi accès à tous ces documents en téléchargement ainsi qu'à une carte interactive où ils peuvent connaître leur classement en cliquant sur leur commune.)

Le service communication reste à votre disposition au  
03 44 77 38 51 ou 06 92 22 17 56



## Article :

### La Préfète de l'Oise vient de prendre ce 2 juin un nouvel arrêté sécheresse.

A l'instar de nombreux territoires en France, la Communauté de Communes du Plateau Picard fait face à une préoccupante situation quant à sa ressource en eau. Si le printemps a pu paraître pluvieux, **il ne faut pas se fier à cette impression d'humidité**, loin d'être suffisante pour recharger des nappes phréatiques dont les niveaux sont au plus bas.

Depuis le 22 mars, les conditions se sont encore détériorées, c'est pourquoi la préfète de l'Oise, Catherine Séguin, a décidé de prendre un nouvel arrêté ce 2 juin réglementant à nouveau l'usage de l'eau sur tout le département.

A l'échelle de notre territoire, cela se traduit par la matérialisation de trois zones distinctes : **Vigilance**, **Alerte renforcée**. La troisième zone du Bassin de l'Aronde qui était en état de vigilance renforcée jusqu'alors, vient de passer en zone **Crise**.

Selon la zone, la préfecture a décrété, soit des recommandations, soit des obligations/interdictions pouvant amener les contrevenants à être sanctionnés. Notre commune de Montiers est zone crise). Voici quelles sont les recommandations/restrictions/interdictions.

Une carte interactive, l'arrêté préfectoral et les documents reprenant les recommandations/restrictions/interdictions peuvent être télécharger sur le site internet de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

**La situation est critique et le risque de rupture de l'alimentation en eau des foyers cet été est réel pour certaines communes.**

**Il est urgent que chacun agisse par des gestes simples et quotidiens.  
Nos actions d'aujourd'hui garantiront notre accès à l'eau potable  
pour tous cet été.**

Communauté de Communes du Plateau Picard  
Service communication  
140 rue Verte  
60130 Le Plessier-sur-Saint-Just  
Tél. : 03 44 78 70 02  
Fax : 03 44 78 72 91

Nous écrire  
BP 10205  
60132 Saint-Just-en-Chaussée Cedex

